

LE SOURCING OPÉRATIONNEL : OUTIL DE SA DEMARCHE D'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE

**WEBINAIRE ARBE
22 MAI 2024**

La démarche d'achat responsable

Qu'est-ce que j'achète ?

+

Comment j'achète ?

+

Comment je consomme ?

+

Comment je réemploi/réutilise/recycle/retraite ?

Le sourcing opérationnel

Pratique consacrée et recommandée

- Article 4 du décret du 25 mars 2015 relatif aux marchés publics (abrogé)
- Article R.2111-1 du code de la commande publique (depuis le 1^{er} avril 2019)

*Le sourcing est défini comme la possibilité pour un acheteur « d'effectuer des consultations ou réaliser des études de marché, de solliciter des avis ou d'informer les opérateurs économiques du projet et de ses exigences » afin de **préparer la passation d'un marché public.***

Pratique indispensable dans le cadre de sa démarche d'achat responsable (AR)

Connaitre l'offre « responsable »
des fournisseurs



Déterminer le niveau d'exigence
(maturité fournisseurs)

Le sourcing conditionne la mobilisation des nombreuses opportunités du CCP

Définition du besoin

Art.L2111-1 (prise en compte DD)

Art. R2111-1 (Sourcing)

Rédaction des pièces marché attribution

Combinaison

Conditions exécution

Art.L2112-2, Art.L2112-3 (ACV)

Spécifications
tech. / fonct.

Art. L2111-2, Art.R2111-4 à 11

Critères attribution

Art. L2152-7, Art.R2152-7
Art.R2152-9 et R2152-10 CCV

Mentions
spécifiques

Art. R2111-12 à R2111-17 (Labels)

Art. L2111-3 Art.D2111-3 (SPASER)

Importance de l'approche en cycle
de vie / lien objet du marché

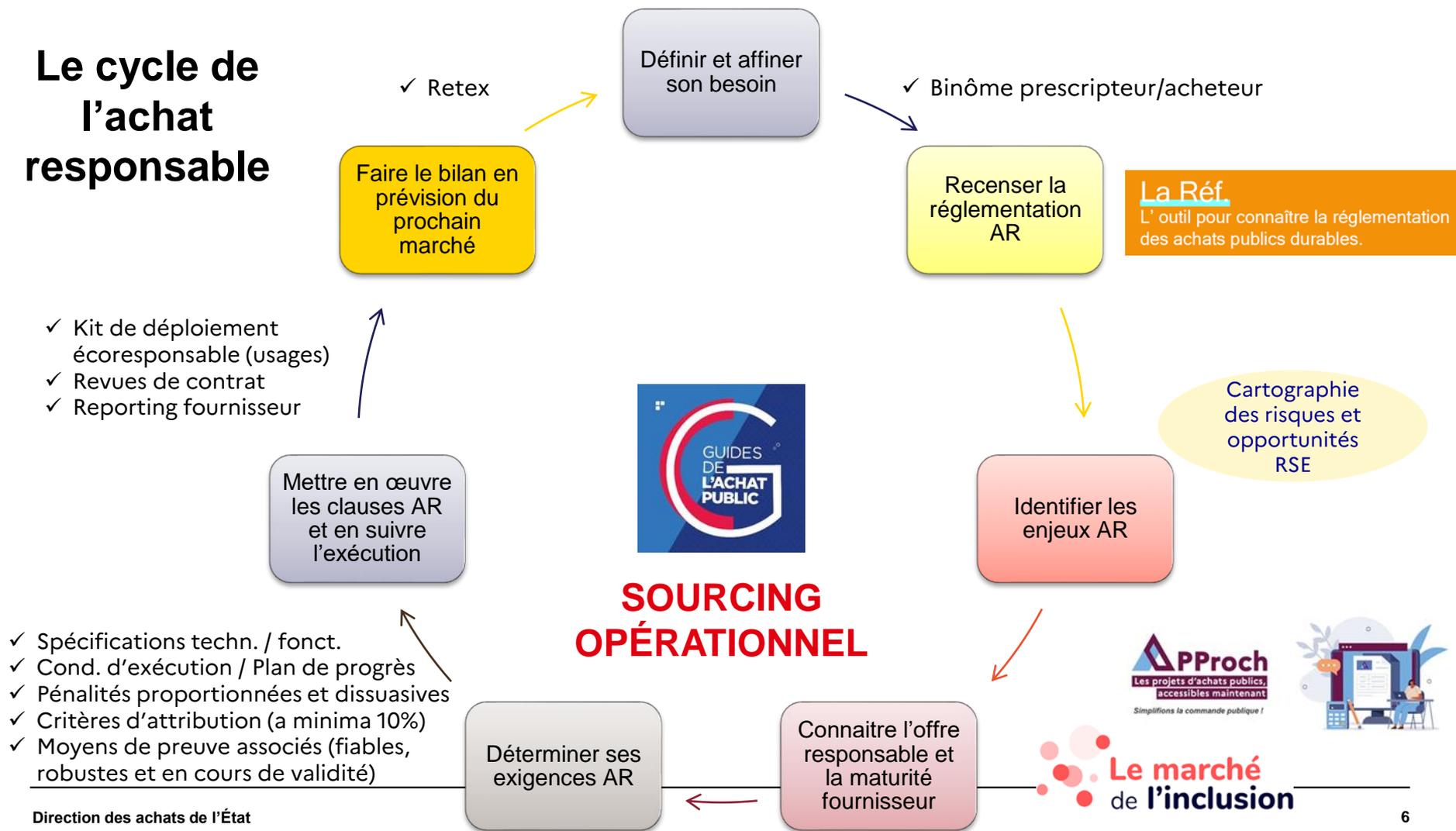
Procédure de passation

Art. L2113-12 à L2113-16, Art. R2113-7 et R2113-8 (Marché réservé)

Suivi exécution

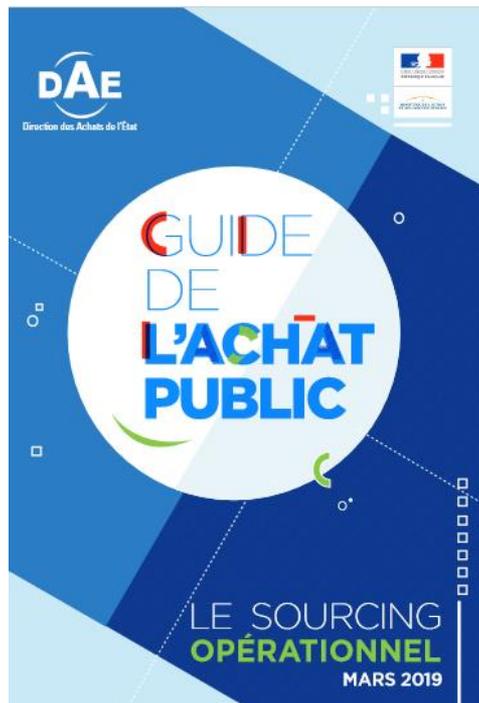
1. Le sourcing : levier de performance sociale et environnementale à chaque étape de son processus achat

Le cycle de l'achat responsable



2. Les outils pour réussir son sourcing responsable

Guide de l'achat public



3 chapitres :

- Les acteurs à associer
- Organiser les échanges fournisseurs
- Exploiter les résultats du sourcing

11 annexes :

- Modèle appel à compétences, questionnaires fournisseur, grilles de synthèse des entretiens fournisseurs, etc.
- Intégrant le volet achats responsables



Actuellement en cours de mise à jour !

La Réf.

L'outil pour connaître la réglementation
des achats publics durables.



Je travaille pour ...

Collectivités locales et leurs groupements



Besoin d'aide pour savoir à quelle typologie vous appartenez ?

[Consultez notre PDF d'aide au choix pertinent de votre typologie >](#)

J'ai un projet d'achat de ...

Habillement / EPI



Besoin d'aide pour savoir à quelle famille vous appartenez ?

[Consultez notre PDF d'aide au choix pertinent de votre famille >](#)

Ci-dessous, la liste des obligations réglementaires en matière d'achat public durable applicables à la famille d'achat :



Simplifions la commande publique !

En savoir plus sur APPProch



Recherche de partenaires

Connaissez-vous la fonctionnalité « Recherche de partenaires » ?

APPProch propose aux entreprises de faciliter leur recherche de partenaires dans le cadre d'un projet d'achat en mettant à leur disposition une fonctionnalité dédiée.

[Lire la suite](#)



APPProch c'est :

- 6916 projets en ligne
- 5759 entreprises inscrites
- 469 entités acheteuses inscrites dont 79 CT

Rechercher des projets d'achats publics

Rechercher par mots clés



Recherche avancée

Réinitialiser les filtres

Période ▾

Catégorie d'achat ▾

Montant estimé ▾

Entité acheteuse ▾

Périmètre géographique ▾

Code CPV ▾

Marché public réservé ▾

Une place de marché vous permettant de vous connecter facilement à des structures inclusives (insertion et handicap)

[Accueil](#) > [Qui sommes-nous ?](#)

Qui sommes-nous ?

lemarche.inclusion.beta.gouv.fr est une place de marché qui met en relation :

- Une offre, celle des structures inclusives en France, c'est-à-dire des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et du secteur du travail protégé et adapté (STPA).
- Une demande, celle de structures réalisant des achats responsables dans un cadre professionnel (publiques, privées, associatives, de grande ou petite taille).

Vous êtes ici sur une version beta de ce service.

La **Place de marché de l'inclusion** a été conçue dans le cadre du **Pacte IAE**, un dispositif d'État pour **l'inclusion par l'emploi des personnes les plus éloignées de l'emploi** en raison de difficultés sociales, professionnelles, ou de santé. L'enjeu de la place de marché est d'**accompagner le développement économique des structures inclusives et lever les freins à l'acte d'achat inclusif**.

- Utilisé par + de 2000 acheteurs
- + de 8500 structures inclusives référencées



Pour aller plus loin ...



The image shows a screenshot of the Rapidd website. The header is blue and contains the Rapidd logo, the tagline 'La communauté des achats publics durables', a search bar with the text 'Rechercher', and a 'PUBLIER' button. Below the header is a navigation bar with links for 'd'activités', 'Groupes', 'Questions et Réponses', 'Messenger', and 'Centre de ressources'. The main content area features a large yellow banner with the word 'Sourcing' in large blue letters. To the left of the word is an icon of a hand holding a gear, and to the right is an icon of a clipboard with a checklist. Below the word 'Sourcing' is the text: 'Une sélection de sites pour choisir des prestataires et des fournitures socialement et écologiquement responsables'.

rapidd La communauté des achats publics durables

Rechercher PUBLIER

d'activités Groupes Questions et Réponses Messenger Centre de ressources

ccueil centre de ressources

Sourcing

Une sélection de sites pour choisir des prestataires et des fournitures socialement et écologiquement responsables

Annexes

- illustration : le sourcing dans le cadre de la mobilisation de l'écolabel
- les achats de l'Etat

Illustration : le sourcing dans le cadre de la mobilisation de l'écolabel au sein de son achat responsable

Ecolabel : mobilisation dans un projet achat

Etape 1 : sourcing fin pour caractériser l'état de l'offre et calibrer le niveau d'exigence du marché

■ Identifier l'offre disponible commercialisée en France

N.B.: certains fabricants / constructeurs présentent une offre écolabellisée différente selon les pays de commercialisation

- Types de produits / services labellisés
- *Pour écolabels autres que européen, caractériser le niveau de labellisation (exemple silver, gold, platine)*
- Volume de l'offre
- Nb de fournisseurs engagés

■ Valider la source de l'information

- Sur le site de l'écolabel
- Sur le site des fabricants / fournisseurs
- Vérifier que l'offre est en cours de validité

Ecolabel : mobilisation dans un projet achat

Étape 2 : la rédaction dans les pièces du marchés- Illustrations

■ Différentes possibilités selon résultats du sourcing

- Spécifications techniques : un ou plusieurs produits / services
- Condition d'exécution : proportion de l'offre / toute l'offre / lot dédié (précisé dans objet du marché)
- Critères d'attribution (min 10% note attribution)
 - Produits ciblés écolabellisés
 - Proportion de l'offre en produits écolabellisés
 - *Pour écolabels autres que européen : niveau de certification supérieur au niveau exigé au CCAP / CCTP*
- Combinaison obligation / critère d'attribution
- Plan de progrès
- Pénalités proportionnées et dissuasives

Ecolabel : mobilisation dans un projet achat

Etape 2 : la rédaction dans les pièces du marché- Illustrations

■ **Spécifications techniques** : exemple d'un marché de fournitures de bureau – Extrait du CCTP / CCP

L'acheteur souhaite disposer de produits écoresponsables. En application des articles R2111-8 et R2111-10 du code de la commande publique, les spécifications techniques des produits ciblés doivent présenter des caractéristiques environnementales attestant du caractère écolabellisé des produits.

Les produits désignés comme écolabellisés sont conformes aux référentiels suivants ou équivalents :

- *Ecolabel européen*
- *NF Environnement*
- *Ange Bleu*
- *Cygne Blanc*
- *FSC / PEFC (pour les produits en bois ou à base de bois)*
- *Ecocert*
- *Autre certification environnementale de type 1 (norme ISO 14024 : 1999. Marquage et déclarations environnementaux – Étiquetage environnemental de Type I. Principes et méthodes)*

Ecolabel : mobilisation dans un projet achat

Etape 2 : la rédaction dans les pièces du marché- Illustrations

- **Spécifications techniques** : exemple d'un marché de fournitures de bureau – Extrait du CCTP / CCP (suite)

Ces mentions devront figurer sur les fiches techniques des produits ciblés.

Par ailleurs, le caractère écolabellisé des produits sera attesté durant l'exécution du marché par la fourniture des certificats associés, en cours de validité et mentionnant expressément les produits concernés. Ces certificats seront joints aux factures.

Des pénalités sont prévues en cas de non respect de l'offre en produits écoresponsables ou de manquement aux exigences de traçabilité décrites ci-dessus.

Ecolabel : mobilisation dans un projet achat

Etape 2 : la rédaction dans les pièces du marché- Illustrations

■ Condition d'exécution

Toute l'offre / lot dédié – Exemple d'un marché de mise en propreté des bâtiments – Extrait du CCAP / CCP

Dans le cadre d'une démarche de développement durable, le titulaire utilise lors de la réalisation des prestations de mise en propreté des bâtiments des produits d'entretien exclusivement écoresponsables.

Les produits sont considérés comme écoresponsables dès lors qu'ils sont ecolabellisés : Ecolabel européen, NF Environnement, Cygne Blanc, Ecocert, Ange Bleu ou leurs équivalents.

Proportion de l'offre – Exemple d'un marché d'approvisionnement en denrées alimentaires - Extrait Du CCAP / CCP

Dans le cadre du présent marché, l'acheteur fait siennes les obligations de la loi « EGALIM ». En particulier, il est exigé du titulaire que les produits proposés au lot « Fruits et légumes » soient des produits ecolabellisés « Agriculture biologique » dans une proportion minimale de 20% du montant hors taxe annuel des dépenses sur ce lot.

Les produits ecolabellisés « Agriculture biologique » sont entendus comme les produits bénéficiant de l'écolabel européen « Feuille verte » ou l'écolabel « AB » ou équivalents ou encore des produits issus d'exploitations en conversion « agriculture biologique »

Ecolabel : mobilisation dans un projet achat

Etape 2 : la rédaction dans les pièces du marché - Illustrations

- **Critères d'attribution** (min 10% note attribution)
 - Produits ciblés ecolabellisés / proportion de l'offre– Exemple d'un marché de fourniture de mobilier de bureau – Extrait du RC

En application de l'article R2111-13 du code de la commande publique, l'acheteur mobilise un critère d'attribution du marché sur le caractère ecolabellisé des mobiliers de bureau de la famille « mobilier de bureau bois »

Ce critère pondéré à 10% de la note totale d'attribution du marché porte sur la proportion de mobiliers de bureau bois ecolabellisés « NF environnement » ou équivalent.

Le candidat renseigne les lignes du BPU correspondantes : il précise à la colonne « Produit ecolabellisé » Oui/Non et, le cas échéant, indique à la colonne « caractéristiques environnementales » l'écolabel associé ou son équivalent

Ecolabel : mobilisation dans un projet achat

Étape 2 : la rédaction dans les DC - Illustrations

■ Critères d'attribution (min 10% note attribution)

- Produits ciblés ecolabellisés / proportion de l'offre– Exemple d'un marché de fourniture de mobilier de bureau – Extrait du RC (suite)

Le candidat mentionne dans le cadre de réponse du mémoire environnemental la proportion de mobiliers ecolabellisés et précise les lignes du BPU concernées. Il fournit à l'appui de son offre les éléments de preuve attestant de ses allégations environnementales (certificats des ecolabels tel que précisé au cadre de réponse du mémoire environnemental).

Le critère noté sur 10 points se décompose comme suit :

- 0 à 20% de mobiliers ecolabellisés : 2 points*
- 21% à 40% de mobiliers ecolabellisés : 4 points*
- 41% à 60% de mobiliers ecolabellisés : 6 points*
- 61% à 80% de mobiliers ecolabellisés : 8 points*
- 81% à 100% de mobiliers ecolabellisés : 10 points*

Ecolabel : mobilisation dans un projet achat

Etape 2 : la rédaction dans les DC - Illustrations

- **Combinaison obligation + critère d'attribution** – Exemple d'un marché d'approvisionnement en denrées alimentaires

Obligation - Extrait CCAP

Dans le cadre du présent marché, l'acheteur fait siennes les obligations de la loi « EGALIM ». En particulier, il est exigé du titulaire que les produits proposés au lot « Fruits et légumes » soient des produits écolabellisés « Agriculture biologique » dans une proportion minimale de 20% du montant hors taxe annuel des dépenses sur ce lot.

Les produits écolabellisés « Agriculture biologique » sont entendus comme les produits bénéficiant de l'écolabel européen « Feuille verte » ou l'écolabel « AB » ou équivalents ou des produits issus d'exploitations en conversion « agriculture biologique ».

Critère d'attribution - Extrait RC

En application de l'article R211-13 du code de la commande publique, l'acheteur mobilise un critère d'attribution du marché sur le caractère écolabellisé agriculture biologique « Feuille verte », écolabel « AB » ou équivalent ou encore sur le caractère issu d'exploitations en conversion agriculture biologique. Le critère est mobilisé sur des proportions de produits supérieures aux exigences mentionnées à l'article XXX du CCAP.

Ce critère porte sur le pourcentage de l'offre en produits écolabellisés « Agriculture biologique » supérieur au minimum de 20% exigé au marché. Le critère est noté sur 10 points selon le barème suivant : Entre 20% et 30% : 1 point ; Entre 30% et 40% : 2 point ; Entre 40% et 50% : 4 points ; Entre 50% et 60% : 6 points ; Entre 60% et 70% : 8 points ; Entre 70% et 80% : 10 points

Ecolabel : mobilisation dans un projet achat

Étape 2 : la rédaction dans les DC – Illustrations

■ Plan de progrès – Extrait CCAP

Plan de progrès (obligatoire ou facultatif – au choix de l'acheteur)

Dans un souci d'amélioration de la qualité environnementale des prestations exécutées dans le cadre du présent marché, l'acheteur impose au titulaire (invite le titulaire) la conduite d'un plan de progrès obligatoire (ou facultatif) portant sur la proportion de produits écolabellisés selon les modalités suivantes :

Échéance 1 : un an après le début d'exécution du marché : 20% (en nombre) de produits écolabellisés

Échéance 2 : deux ans après le début d'exécution du marché : 30% (en nombre) de produits écolabellisés

Échéance 3 : trois ans après le début d'exécution du marché : 40% (en nombre) de produits écolabellisés

Échéance 4 : à échéance du marché, quatre ans après le début d'exécution du marché : 50% (en nombre) de produits écolabellisés.

N.B (pour l'acheteur). *Ce plan de progrès peut être facultatif ou obligatoire. L'acheteur doit le spécifier dans la rédaction de la clause. Le plan de progrès peut également consister en une obligation (ou un souhait de l'acheteur) d'atteindre XX% de produits écolabellisés à échéance du marché, liberté est laissée au titulaire de s'organiser pour atteindre cet objectif. Un suivi tout au long de l'exécution du marché permettra à l'acheteur de s'assurer de la bonne exécution de ce plan de progrès. Le cas échéant, des pénalités, chiffrées, doivent être prévues au CCAP*

Ecolabel : mobilisation dans un projet achat

Etape 3 : moyens de preuve / contrôle d'exécution

■ Quels moyens de preuve?

- Certificats écolabellisation mentionnant
 - Références des produits
 - Durée de validité

■ Quand contrôler?

- Si critère d'attribution : au stade analyse des offres
- Si spécification technique / condition d'exécution : durant l'exécution du marché selon modalités précisées au CCAP associer prescripteurs / utilisateurs

Merci de votre attention !



Questions



**Le bureau
achats
responsables**

**Pierre
BOUVIGNIES**
Chef de projet
expert social

**Emilie
MARTINAND**
Cheffe de
bureau

**Nasri
RICHA**
Chef de
projet expert
environnement

N.
Chef(fe) de
projet AR –
adjoint(e)

**Laura
DE OLIVEIRA**
Cheffe de
projet expert
environnement

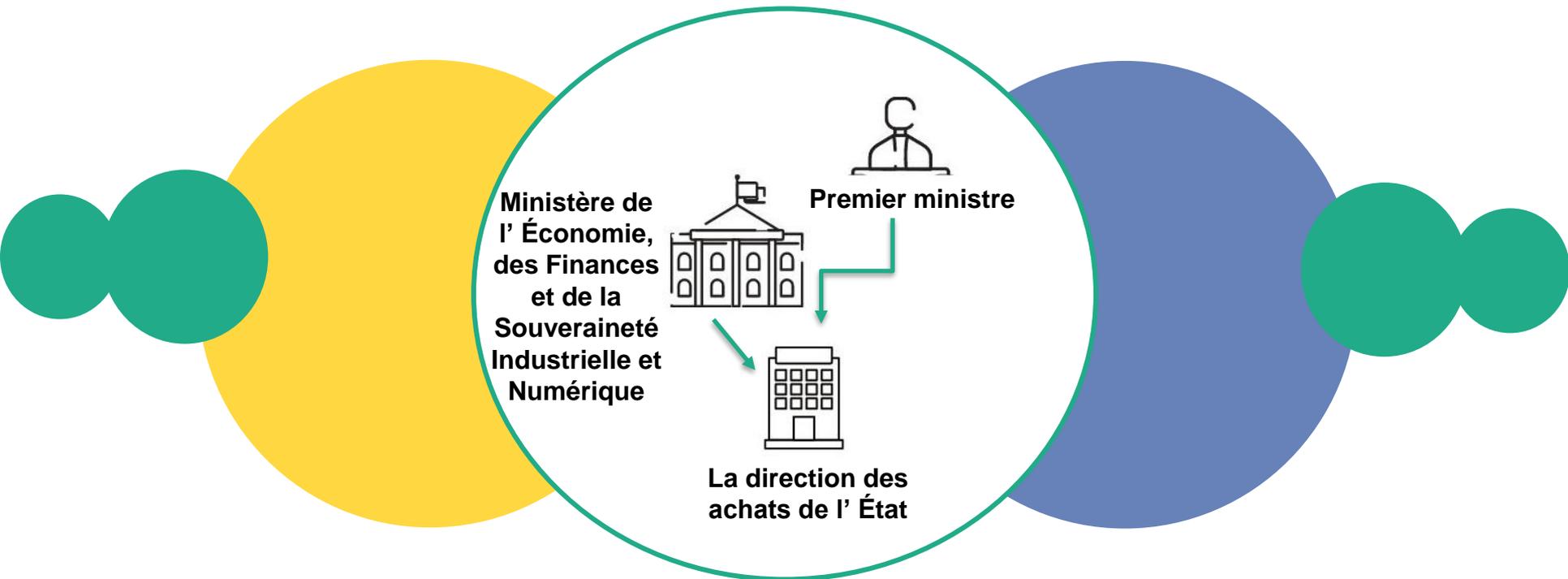
**Charles
DRUZINEC**
Chef de
projet expert
environnement

**Yvan
DIERCKS**
Chargé d'appui

achatsresponsables.dae@finances.gouv.fr

Les achats de l'État

Une direction interministérielle...



...chargée de plusieurs missions



Le montant des achats de l'État hors défense et sécurité

22,5 Mrd €
ministères



41,7 Mrd €

cartographie 2022

19,2 Mrd €
Établissements publics



Les achats en soutien des politiques publiques

Réduction des
dépenses
publiques



Soutien aux
PME



Développement
de l'innovation



Responsabilité
environnementale



Responsabilité
sociétale





Des achats promouvant les enjeux environnementaux ...

Une réglementation en constante évolution

- Loi « transition énergétique LTECV »
- Loi « EGALIM »
- Loi « lutte contre le gaspillage et économie circulaire AGECE »
- Loi Climat et résilience
- Loi « Numérique et environnement »
- Stratégie de décarbonation de l'État
- Planification écologique / France Nation verte
- Circulaire sobriété énergétique de l'Etat
- Circulaire « Services publics écoresponsables »
- Plan national pour des achats durables 2022-2025
-

Intégrer des sujets clés dans les stratégies achat et les marchés

Gestion des déchets

Sobriété énergétique

Réduction de prélèvements des ressources

Alimentation durable

Maîtrise des émissions de GES et polluants

Economie circulaire / déchets

Ressources renouvelables

Recours aux écolabels

Transition écologique



En collaboration avec des partenaires



Et le réseau de référents ministériels



... et soutenant l'objectif de progrès social

Une réglementation en constante évolution

- Loi « économie sociale et solidaire »
- Loi « devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre »
- Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique
- Pacte de croissance de l'économie sociale et solidaire
- Loi d'accélération et de simplification de l'action publique
- Loi pour la confiance dans l'institution judiciaire
-

Intégrer des sujets clés dans les stratégies achat

Egalité femmes-hommes

Respect des droits
de l'Homme

Handicap

Insertion
professionnelle

Soutien aux acteurs de
l'économie sociale et solidaire

Accompagnement des jeunes en décrochage scolaire



Emploi de personnes
sous-main de justice

En collaboration avec des partenaires



Et le réseau des référents ministériels



Éditer des guides pour tous les acheteurs

Les faire réaliser par des équipes pluridisciplinaires

Publier des guides opérationnels

Valoriser le métier

Accompagner les
acteurs de l'achat



Des guides variés

- « Achats informatiques et propriété intellectuelle »
- « Analyse des offres »
- « Le sourcing opérationnel »
- « Maîtriser le risque de corruption dans le cycle de l'achat public »
- « Mettre en place un plan de progrès dans un marché public »
- « Oser les variantes dans les marchés publics »
- « Réussir son achat responsable – Guides thématiques »



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

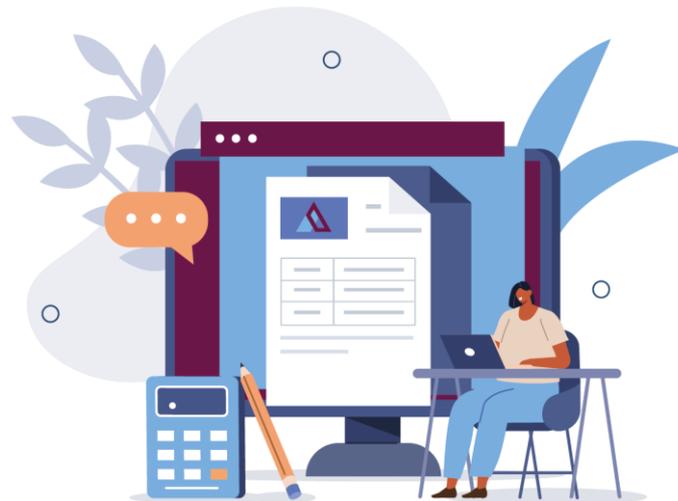
*Liberté
Égalité
Fraternité*

<https://projets-achats.marches-publics.gouv.fr/>



PProch

**Les projets d'achats publics,
accessibles maintenant**



Simplifions la commande publique !

APProch : le portail des projets d'achats publics

APProch est un projet mené par la Direction des Achats de l'Etat dans le cadre du projet **Transformation numérique de la commande publique (TNCP)**

APProch est un nouveau service **ouvert gratuitement aux entreprises et aux acheteurs publics**

(les services de l'Etat et leurs établissements publics, les établissements hospitaliers, les collectivités territoriales et toute entité soumise au code de la commande publique)

APProch permet aux entreprises de consulter les **prévisions d'achats de la fonction publique**, se faire connaître auprès des acheteurs et d'échanger avec eux



Un **projet d'achat public** est une perspective d'achat public qui est susceptible d'évoluer à tout moment, jusqu'à donner lieu à la publication d'un appel d'offres sur un site dédié (profil d'acheteur).

— Il s'agit d'une information prévisionnelle qui n'engage ni l'acheteur public ni les entreprises qui s'y intéressent.

APProch : un nouveau service pour les entreprises

Rechercher des projets d'achats sur son cœur de métier



Sur APProch, les entreprises peuvent consulter les prévisions d'achats publics, en amont de la publication de l'appel d'offres.

Elles peuvent identifier des projets sur leur cœur de métier pour mieux anticiper les marchés publics à venir et se préparer à y répondre (gestion des plans de charge, meilleure adéquation et pertinence de l'offre au besoin ...).



Recherche de projets par mots clés ou selon différents critères de recherche avancée (filtres)

Se faire connaître auprès des acheteurs publics



Les entreprises peuvent indiquer leur intérêt pour un projet d'achat et ainsi se faire connaître auprès de l'acheteur public en charge du projet.

Si l'acheteur le souhaite, elles peuvent échanger avec lui par messagerie interne.



Espace dédié par projet d'achat permettant la recherche d'un partenaire pour répondre ensemble au futur appel d'offres

Être informé en temps réel



Les entreprises peuvent s'enregistrer des alertes mails pour être informées en tant réel de la mise en ligne d'un nouveau projet d'achat correspondant à leurs critères ou de la mise à jour d'un projet qui les intéresse afin de ne plus rater une opportunité.



Notification quand un projet d'achat suivi à donné lieu à la publication de l'appel d'offres

APProch : un nouveau service pour les acheteurs publics

Faire connaître ses futurs projets d'achats aux entreprises



En publiant leurs projets d'achats sur APProch, les acheteurs publics donnent de la visibilité aux entreprises sur leurs prévisions d'achats, en amont de la consultation. Ils contribuent ainsi à accroître la visibilité et l'attractivité des marchés publics auprès des entreprises. Les acheteurs publics peuvent tenir informés les entreprises de l'évolution d'un projet d'achat jusqu'à la publication de la consultation sur un profil d'acheteur.



Publication automatique des projets d'achats APProch en open data (data.gouv), contribution à la transparence des données publiques

Élargir son sourcing



Grâce à APProch, les acheteurs publics peuvent identifier de nouvelles entreprises pertinentes et intéressées sur leurs projets d'achats et ainsi compléter le sourcing réalisé en amont de la rédaction du cahier des charges de leur projet d'achat.



Consultation des fiches des entreprises intéressées sur son projet d'achat

Échanger avec les entreprises



S'ils le souhaitent, les acheteurs publics peuvent à tout moment ouvrir un espace d'échange avec les entreprises intéressées, dans une messagerie interne.

Un espace est ouvert par entreprise.



Fermeture automatique de l'espace d'échanges lorsque l'appel d'offres a été publié

APProch : un outil facile d'accès



APProch

Les projets d'achats publics accessibles maintenant

[Besoin d'aide ?](#)

[Se connecter](#)

[S'inscrire](#)



Simplifions la commande publique !

[En savoir plus sur APProch](#)



Recherche de partenaires

Connaissez-vous la fonctionnalité « Recherche de partenaires » ?

APProch propose aux entreprises de faciliter leur recherche de partenaires dans le cadre d'un projet d'achat en mettant à leur disposition une fonctionnalité dédiée.

[Lire la suite](#)



Rechercher des projets d'achats publics

Rechercher par mots clés



[Recherche avancée](#)

[Réinitialiser les filtres](#)

Période ▾

Catégorie d'achat ▾

Montant estimé ▾

Entité acheteuse ▾

Périmètre géographique ▾

Code CPV ▾

Marché public réservé ▾



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Adresse de l'extranet : <https://dae.alize.finances.rie.gouv.fr>



Site internet : <https://www.economie.gouv.fr/dae>



LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/direction-des-achats-de-letat-dae/>